

ALLOCUTION DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, À L'OCCASION DE LA PRESTATION DE SERMENT ET DE LA REMISE DE LA QUESTIA PAR LES REPRÉSENTANTS DES VALLÉES D'ANDORRE, PARIS, PALAIS DE L'ÉLYSÉE, MARDI 29 NOVEMBRE 1983.

29 NOVEMBER 1983 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Monsieur le syndic général,

- Monsieur le chef du gouvernement,

- Monsieur le vice-syndic,

- Messieurs,

- Je suis heureux de vous recevoir ici, observant une tradition heureusement reprise et je peux vous remercier, monsieur le syndic général, des sentiments de fidélité que vous venez d'exprimer à l'égard du co-prince français, comme je vous remercie des aimables paroles que vous avez bien voulu prononcer. Je veux vous dire aussi que c'est vraiment avec plaisir que je retrouve certains d'entre vous, parmi les hauts représentants des habitants des Vallées, venus, selon une tradition multiséculaire, remettre la Questia.

- Cet usage, auquel j'attache une réelle importance, marque la force et la qualité des liens qui unissent les Andorrans à leur co-prince et me permet de prendre directement connaissance de vos aspirations. Elles me sont communiquées naturellement en cours d'année, mais rien ne vaut l'expression directe à laquelle vous venez de procéder.

Comme je vous l'ai dit en 1981, je suis soucieux du respect de ces traditions, elles ont contribué à préserver le statut original de l'Andorre, la personnalité unique des Andorrans et je suis convaincu de la nécessité en même temps d'une modernisation des institutions qui réponde aux intérêts de votre peuple et qui permette l'épanouissement de la démocratie et de toutes les libertés dans les Vallées.

"S'adapter tout en restant soi-même, telle est la clé de l'avenir de la Principauté", vous disais-je il y a deux ans. Ces propos conservent aujourd'hui d'autant plus de valeur que face à cette responsabilité, la Principauté se trouve momentanément dans une situation difficile. Je n'ignore pas en effet, combien durement elle a été frappée par les inondations que vous venez de rappeler et combien inévitablement, et vous l'avez dit aussi, elle commence à être, à son tour, touchée par la crise économique que connaît le monde qui l'entoure. Soyez assurés que dans cette conjoncture délicate, je suis à vos côtés, solidaire et décidé à vous aider à poursuivre dans la voie des réformes où vous êtes déjà engagés.

- J'évoquais, il y a deux ans, la nécessité de mettre rapidement en place l'exécutif. Voilà qui est fait et je m'en réjouis. Je vous souhaite la bienvenue, monsieur le chef du gouvernement. A la tête du premier gouvernement d'Andorre, vous avez, avec vos quatre conseillers, conjointement avec le conseil général des Vallées, la tâche ardue de mettre progressivement en application les dispositions prévues par le décret du 15 janvier 1981.

- D'autres mesures restent à prendre. Je pense, en particulier, à la création, que vous avez également évoquée, du tribunal du contentieux administratif et fiscal, étape décisive dans la réforme institutionnelle, dont, pour ma part, je souhaite la mise en place rapide.

Dans un autre domaine qui me tient particulièrement à coeur, celui de l'enseignement, j'ai promulgué un nouveau statut des établissements du co-prince français en Andorre, afin de répondre aux aspirations de la population. Il convient que l'étude de la langue et de la civilisation andorrane soit développée, en même temps que seront préservés les caractères particuliers et la qualité de l'enseignement français dans les Vallées.

- Cette cérémonie, messieurs, m'offre également l'occasion de vous dire que je partage vos préoccupations relatives à la radiodiffusion. J'avais accueilli avec plaisir la conclusion en février dernier d'un accord général. Cet accord préserve et les légitimes intérêts de l'Andorre et la souveraineté des Etats voisins. C'est dans cet esprit qu'une société française émet depuis les Vallées et je souhaite qu'elle continue à le faire et c'est également dans cet esprit qu'un règlement définitif doit pouvoir être obtenu.

- Vous avez abordé, dans votre allocution, d'autres sujets qui pourront être examinés au cours de la

séance de travail qui suivra et qui doit vous réunir notamment avec mes collaborateurs. Soyez assurés que mes services répondront à vos souhaits dans un esprit d'ouverture.

- Monsieur le syndic général, monsieur le chef du gouvernement, monsieur le vice-syndic, messieurs, le Co-Prince français souhaite que les Andorrans assument leurs responsabilités compatibles avec un statut qui, vous le savez, leur a assuré sept cents ans de paix et le plus souvent, de prospérité.

- Je répèterai donc pour terminer : messieurs soyez les bienvenus, agissons de telle sorte que nos conversations puissent réaliser ou marquer de nouveaux progrès à la fois en accélérant la mise en place de ce qui a été naguère décidé et en prévoyant les dispositions nécessaires pour faire progresser le règlement des questions en-cours.\